

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2015

Présents-es :	Mme Prisca WASEM, Présidente
	Mmes Christiane AUBRY DEUEL, Corinne BAUDET, Cristina CAMARENA ESCRIVA, Nathalie JAEGER, Geneviève MAYTAIN
	MM. Steve DELAUDE, Hervé BLANCHARD, Thomas GAUDIN, René GISIGER, Frédéric HARDER, Stéphane HILTY, Antoine MELO (Vice-président), Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Mark SMITH
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Exécutif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire M. Yves Marie TRONO, Adjoint
Excusés :	MM. Christian GORCE, Adjoint, et Frédéric WENGER
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 22 janvier 2015	2
1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 janvier 2015	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1. Informations diverses	2
a) Photo officielle du Conseil municipal	2
b) 38 ^e course pédestre « A travers le coteau » à Bernex.....	2
c) Approbation du PDCom 2015	2
C. Communications de l'Exécutif.....	3
1. Projet de délibération N°02-2015 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 2'905'000.- pour la création d'un terrain synthétique sur les terrains de football B et C, ainsi que la construction d'une patinoire synthétique et la réalisation de divers travaux d'aménagement dans la zone sportive de la commune de Perly-Certoux	3
D. Communications de l'Exécutif.....	5
1. Mérite communal : présentation et adoption du règlement	5
E. Informations diverses	6
a) Dépassement de crédit.....	6
b) Information sur les chantiers.....	6
c) Défibrillateurs	6
d) Encouragement au tri des déchets.....	7
F. Propositions individuelles & questions	8
1. Invitation de Charpente Concept	8

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2.	Club House du tennis.....	8
3.	Barrière de la douane de Certoux	8
4.	Politique d'engagement du personnel	9
5.	Plan directeur communal : suite de la phase de consultation publique	9
6.	Localisation des employés communaux.....	9
7.	Candélabre au Ch. du Relai.....	10

La Présidente, Mme Prisca Wasem, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire, ainsi que son Adjoint, M. Yves-Marie Trono. Elle excuse les absences de M. Gorce, Adjoint et de M. Wenger.

Elle ouvre la séance à 20h01.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 22 janvier 2015

Le procès-verbal est adopté, sans modifications, par onze voix « pour » et quatre abstentions.

1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 janvier 2015

Le compte-rendu des décisions et délibérations est adopté par onze voix « pour » et quatre abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) Photo officielle du Conseil municipal

La Présidente informe que cette photo sera faite juste avant la séance du Conseil municipal du 16 avril 2015. Les Conseillers municipaux sont invités à venir à 19h45 pour la photo.

b) 38^e course pédestre « A travers le coteau » à Bernex

Cette course se déroulera le samedi 25 avril 2015 à 16h15 pour les Conseillers. Le délai d'inscription est fixé au 17 avril 2015. Inscription auprès du secrétariat de la Mairie.

c) Approbation du PDCom 2015

La Présidente demande que les Conseillers municipaux réservent une deuxième date de séance en mai, soit le 28 mai à 20h, pour une éventuelle séance extraordinaire dédiée au vote du Plan directeur communal 2015. Le maintien ou non de cette séance dépendra de la rapidité avec laquelle les Services de l'Etat travailleront sur la version finale du Plan directeur communal. Comme le précise M. Trono, l'idée était que le PDCom puisse être voté encore dans cette législature, la date du 28 mai est la plus lointaine possible encore dans cette législature.

d) Invitation du FCPC à un match amical

La Présidente rappelle cette invitation pour le dimanche 1^{er} mars 2015 et passe la parole à M. Hilty pour des précisions.

M. Hilty rappelle que ce match Conseil municipal vs Comité du FCPC se déroule dans le cadre du tournoi Juniors, à 11h. Les joueurs sont invités à venir à 10h15. Le match sera suivi d'un apéro à 11h45, puis d'un repas à 13h, auquel tout le monde, conjoint-e inclus-e, est convié par le Club. Les chaussures doivent avoir une semelle blanche, car le match aura lieu en salle.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

C. Communications de l'Exécutif

1. **Projet de délibération N°02-2015 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 2'905'000.- pour la création d'un terrain synthétique sur les terrains de football B et C, ainsi que la construction d'une patinoire synthétique et la réalisation de divers travaux d'aménagement dans la zone sportive de la commune de Perly-Certoux**

M. Trono souligne que l'ensemble des documents expliquant ce projet a été envoyé aux Conseillers municipaux. Il rappelle que d'ordinaire, l'Exécutif présente le projet puis vient à la séance suivante faire voter la demande d'ouverture du crédit d'engagement. Mais, comme ce projet a déjà fait l'objet de deux présentations en 2014, la dernière fois en septembre 2014 pour présenter l'implantation de ce projet, l'Exécutif a estimé que, tous les chiffres étant à disposition suite à l'appel d'offres, que la délibération pouvait être présentée et votée lors de la même séance. M. Trono ajoute que si le Conseil souhaite un délai supplémentaire, il est libre de le demander.

M. Trono remercie l'administration communale pour l'exposé des motifs très détaillé qu'elle a élaboré. Selon lui, l'ensemble des documents, avec les chiffres issus des appels d'offres, donne une idée claire du dossier.

M. Delaude demande quelle est la solution retenue pour les feux d'artifice du 1^{er} Août.

M. Savigny répond que cela fait partie des éléments à étudier. Par exemple, puisque ces terrains seront dotés d'un système d'arrosage, on pourrait les arroser mais cela les rendra impraticables. Les recouvrir de sable, comme pour l'Agorespace, est exclu vu les volumes qui seraient nécessaires. L'Exécutif a encore un an pour y réfléchir.

Comme M. Delaude précise qu'il parlait de l'espace des feux d'artifice pour les enfants, M. Trono indique qu'un autre emplacement sera trouvé pour les petits.

Mme Maytain demande à être rassurée, car le prix finalement mentionné est loin de celui qui avait été mentionné à l'origine, qui s'élevait à CHF 1 million ou 1,5 millions. Elle se souvient que la demande visait les besoins des équipes juniors, et pas de la 1^{ère} équipe. Elle voudrait être sûre que ces terrains synthétiques seront utilisés d'abord pour les juniors et que l'hiver, il ne sera pas dit qu'il fait trop froid pour que les juniors s'entraînent à l'extérieur.

M. Trono répond sur l'évolution des montants. La première offre reçue, du FCPC, était insatisfaisante car pas assez affinée. Sur demande du Conseil municipal, l'Exécutif a élaboré le projet et, en septembre, a pu présenter le résultat de l'analyse avec une estimation des chiffres à CHF 3,230 millions. Les rentrées des soumissions, qui donnent les chiffres réels, montrent une différence de l'ordre de 10% de moins que la dernière prévision.

Sur l'utilisation des terrains, M. Trono rappelle que le projet est conçu pour tous les membres du Club, et même davantage, puisque le Conseil municipal avait voulu que la zone ne soit pas clôturée afin de rester en libre accès à la population. Concernant le club, la problématique des terrains concernait toutes les catégories de joueurs.

Mme Maytain précise qu'elle avait demandé comment la 1^{ère} équipe s'entraînait l'hiver et qu'elle avait reçu la réponse que cette dernière avait trouvé un système d'entraînement qui lui convenait. Mme Maytain ne voudrait pas que la 1^{ère} prenne, en hiver, du temps d'entraînement sur ces terrains dévolu aux juniors.

M. Harder, en tant que père d'un junior, informe qu'en hiver, les petits jouent en salle et qu'ils n'ont pas les mêmes horaires que les actifs, qui commencent à 19h ou 19h30.

A 20h19, la Présidente salue l'arrivée de M. Gorce.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono ajoute qu'actuellement, les terrains B et C ne sont pas praticables le soir, par défaut d'éclairage. Avec les travaux envisagés, cela fera des surfaces supplémentaires de jeu et d'entraînement pour l'ensemble des utilisateurs.

M. Hilty confirme que les plages horaires sont réparties par équipe. Le seul problème du club est que les équipes ne peuvent pas s'entraîner toute l'année. Les juniors s'entraînent principalement sur les terrains B et C, la 1ère équipe sur le terrain A quand le terrain le permet, et les vétérans, une fois par semaine. M. Hilty ajoute que, depuis trois ans qu'il fait partie du comité, le club a une réelle volonté d'encadrer les jeunes et de mettre les entraîneurs à disposition. Les terrains synthétiques sont une suite logique pour favoriser les juniors, qui sont une priorité absolue du club.

M. Delaude s'interroge sur le montant de CHF 90'000.- inscrit pour l'entretien, car il lui semblait qu'il n'y avait pas d'entretien particulier à faire sur un terrain synthétique.

M. Trono indique qu'un traitement saisonnier doit être fait, pour broser les surfaces. Il informe que l'Exécutif veut discuter avec les responsables des Cherpines, pour voir si un partage de machines d'entretien est possible.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lit la délibération et la met aux voix comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 2'905'000.- POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE SUR LES TERRAINS DE FOOTBALL B ET C, AINSI QUE LA CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE SYNTHETIQUE ET LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS LA ZONE SPORTIVE DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu la nécessité de pouvoir disposer d'un terrain de football toute l'année pour l'entraînement des équipes de football,

Vu l'impossibilité, à court et moyen terme, de réaliser une surface d'entraînement supplémentaire sur le secteur dit « En Mouraz » pour répondre aux besoins du FC-Perly-Certoux,

Vu les rapports de la Commission des sports du 4 octobre 2006, du 24 novembre 2007, du 22 janvier 2008, du 7 avril 2008 et du 9 février 2010,

Vu les informations données au Conseil municipal lors des séances du 14 septembre et du 19 octobre 2006, du 13 septembre 2007, du 13 mars et du 24 avril 2008, du 22 avril, ainsi que du 18 juin et du 15 octobre 2009, du 18 mars 2010, du 17 mars 2011, du 19 avril 2012, du 26 septembre 2013, du 13 mars et du 25 septembre 2014,

Vu l'exposé des motifs de février 2015 élaboré par le service technique, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Vu la demande adressée à la commission cantonale d'aide au sport, ainsi que le prélèvement éventuel sur la taxe d'équipement,

Vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) par le bureau d'ingénieurs, autorisation délivrée et parue sur la FAO en date du 23 janvier 2015,

Vu les articles 30, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

par 14 voix « pour » et 1 voix « contre »

1. D'autoriser les travaux relatifs à la création d'un terrain de football en matière synthétique sur les terrains B et C, ainsi que la construction d'une patinoire synthétique et la réalisation de divers aménagements dans la zone sportive.
2. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit de CHF 2'905'000.- destiné à la réalisation du projet décrit sous chiffre 1, dont à déduire le prélèvement possible sur le compte des taxes d'équipement, ainsi que la subvention éventuelle de la commission cantonale d'aide au sport.
3. De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 34.331 «amortissements du patrimoine administratif» de 2016 à 2035.
5. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point 1.

D. Communications de l'Exécutif

1. Mérite communal : présentation et adoption du règlement

M. Savigny rappelle que ce point fait suite à une intervention lors du Conseil de septembre 2014, au cours de laquelle a été évoquée la question du Mérite sportif et du Mérite communal. Les documents relatifs au Mérite communal ont été envoyés avec la convocation. Pour l'essentiel, le règlement présente les critères que devront avoir les ayants-droits potentiels, groupes ou individus, l'enveloppe budgétaire et le processus et le planning d'étude des dossiers à soumettre à l'administration communale. L'élément nouveau est que ce sera le Conseil administratif *in corpore* qui devra prendre la décision à l'unanimité.

M. Delaude s'interroge sur le montant du Mérite communal, comment il a été fixé et comment sera défini le montant en fonction de quel lauréat.

M. Savigny répond qu'il n'y aura pas de règle fixe, le montant pourra être variable si le lauréat est un groupe ou un individu.

M. Delaude regrette l'absence d'une table, qui déterminerait ce qui se passe s'il y a deux Méritants, par exemple.

M. Trono précise que le montant de CHF 3000.- vient du nombre actuel d'habitants dans la commune et qu'il a été déterminé comme une valeur plafond dans l'optique d'un cadeau remis en nature.

M. Delaude précise que sa demande est justifiée par son souci d'une équité entre les personnes ou groupes méritants.

M. Melo estime qu'il est difficile de déterminer un critère d'attribution du montant, car le champ des disciplines n'est pas comparable.

M. Gorce tranche la question du nombre de Mérites qui peuvent être attribués par an en lisant l'article 1 du Règlement, qui parle de « Le Mérite est attribué... »

M. Trono, à la suite d'une intervention de M. Hilty, précise que le Mérite peut être divisé en deux si deux sportifs ont eu des résultats méritoires.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Harder rappelle que ce sera à l'Exécutif d'assumer ses choix et du montant en argent ou en nature qu'il décidera.

M. Hilty précise qu'un diplôme et une médaille suffisent amplement.

M. Trono annonce qu'il y aura de toute façon un diplôme.

Mme Baudet demande si la date de la performance est délimitée dans le temps.

M. Savigny rappelle qu'une année, le Mérite sportif avait été attribué pour des performances établies sur plusieurs années.

M. Trono s'attend à ce que le démarrage de ce Mérite permette un certain rattrapage.

M. Gorce renchérit qu'outre le sport, le Mérite récompense d'autres disciplines ou un engagement sur plusieurs années. L'espace-temps peut être celui de l'année en cours ou d'une période plus large.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter le règlement.

Le règlement du Mérite communal est adopté par quinze voix « pour » et une abstention.

E. Informations diverses

a) Dépassement de crédit

M. Savigny explique que le budget 2015 prévoit l'achat d'un chariot élévateur, ou clark, d'occasion, pour CHF 25'000.-. Le nôtre arrive en bout de course. Avec la baisse de l'Euro, l'achat d'un clark neuf est possible à CHF 28'000.-, ce qui cause un dépassement de CHF 3000.-.

Le Conseil municipal ne s'oppose pas à ce dépassement.

b) Information sur les chantiers

M. Trono précise que les propriétaires du Change Lycer ont quitté les lieux. La situation du chantier de la Maison de la douane est claire, la cabane va pouvoir être rasée et les travaux continuer selon leur planning. Cela n'aurait pas été le cas si le conflit juridique s'était prolongé.

M. Savigny précise que le Tribunal avait pris une décision en faveur de la commune, ce qui a dû précipiter la décision des occupants de quitter les lieux.

c) Défibrillateurs

M. Trono rappelle qu'une séance de formation aux défibrillateurs, offerte par le vendeur, avait été organisée le mercredi 24 mars 2015, et que cinq associations représentées par une douzaine de personnes y avaient participé. Le Conseil municipal a voulu qu'une nouvelle séance de formation soit organisée, y compris pour les Conseillers municipaux, ce qui a été fait le 24 janvier 2014. Lors de cette 2^e séance d'information, qui a eu un certain coût car la prestation n'était plus offerte, seulement 4 personnes, dont deux Conseillers municipaux et une association représentée. M. Trono se veut optimiste et dit que c'est toujours mieux que rien, mais la pertinence de cette deuxième session n'est pas établie. Il préconise que la prochaine fois, le Conseil municipal laisse à l'administration le soin d'apprécier la pertinence d'organiser les choses.

Mme Maytain dit qu'elle a été présente à cette séance, avec M. Prina, et qu'elle a énormément appris de cette séance de formation.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Smith regrette que les deux séances ait été organisée le même jour, la date est mal tombée pour le tennis, il aurait fallu faire les deux séances à des dates différentes.

Mme Camarena Escriva se demande comment a été communiquée l'annonce de cette 2^e session, car elle était absente lors de la séance précédente et n'a appris son existence que dans le PV qu'elle a reçu pour ce soir. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu d'email.

Mme Preti précise que la communication a été faite deux fois lors du Conseil.

d) Encouragement au tri des déchets

M. Trono présente la brochure déposée sur les places des Conseillers municipaux, qui sera distribuée à tous les communiens. Il précise que l'Exécutif a souhaité informer de manière indépendante des parutions mensuelles dans *Le Petit Perlysiens* et plus étoffée, toutes les informations sur les levées des déchets dans notre commune. Ce dépliant offre un résumé de l'ensemble des prestations offertes par notre commune pour la récupération des déchets, que chacun pourra garder sous la main, dans sa cuisine. Il s'agit d'une première communication pour 2015. Pour 2016, le projet est de faire paraître un calendrier, comprenant les 12 mois et, sous chaque jour, le déchet qui est récolté.

M. Gisiger estime que la commune fait beaucoup pour la levée des déchets. Mais, il fait allusion à un article paru dans *La Tribune de Genève*, et relève que la commune n'a pas été très bien notée en matière de déchets. Il demande à l'Exécutif qu'il analyse ces statistiques pour savoir comment on peut améliorer les choses, bien qu'il ait l'impression que la commune peut difficilement faire mieux. Il ne voudrait pas voir arriver la taxe poubelle, qui sera imposée par la Confédération aux collectivités qui ne parviendraient pas aux 50% de taux de recyclage.

M. Gorce partage l'impression de M. Gisiger. Il informe avoir anticipé la demande de M. Gisiger car il a demandé à l'administration de voir comment sont calculés ces taux de recyclage et comment sont identifiées les différentes quantités qui entrent dans ces calculs.

A M. Prina, qui demande si le détail de tout ce qui est prélevé dans la commune est envoyé à l'Exécutif, M. Gorce répond que les quantitatifs sont connus et qu'il voudrait savoir comment ils entrent dans le calcul des taux de recyclage.

M. Blanchard voudrait savoir si la commune peut contacter les régies pour qu'elles facilitent le tri dans les immeubles.

M. Gorce répond que la politique d'implantation des écopoints répond à ce souci de faciliter le tri pour les habitants. La sensibilisation de la population, voire des régies, peut être renforcée. Mais développer le programme de mise en place d'écopoints, comme mesure incitative, dans les nouvelles constructions, voire les constructions existantes, est le meilleur levier pour augmenter le tri. Le dépliant fait partie d'une communication renforcée.

M. Gaudin déplore l'absence de motivation dès lors qu'on ne touche pas au porte-monnaie des gens. Dans son immeuble, où les gens sont éduqués et ont un certain niveau de vie, comme, il ne parvient pas à faire passer le message de la nécessité du tri. Il regrette qu'il n'y ait pas de centre de récupération à Certoux, ce qui implique de devoir tout amener à la déchetterie à Perly.

M. Gorce informe qu'un écopoint est intégré dans un projet de construction à Certoux.

M. Gisiger relate les propos du responsable cantonal des déchets qui avait indiqué, il y a un an, qu'au niveau cantonal, Genève était à 41% de taux de recyclage. Selon ce responsable, ce qui pourrait faire la différence était les restaurants et entreprises, qui pourraient faire passer la barre des 50%. M. Gisiger propose de réfléchir à ce point pour Perly-Certoux, même s'il n'y a pas beaucoup de restaurants.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude précise que les ordures ménagères sont le gros problème pour faire monter le taux. Il se souvient qu'un essai d'écopoint à Certoux avait été fait mais que la population s'était opposée à l'implantation d'un écopoint à Certoux.

M. Savigny précise que l'opposition était celle des voisins immédiats de l'écopoint.

F. Propositions individuelles & questions

1. Invitation de Charpente Concept

Dans le cadre du projet de couverture sur les terrains de tennis, M. Smith relaie qu'il a été contacté par cette société, qui convie l'Exécutif à une présentation-apéritif chez eux. Il demande s'il doit transmettre les coordonnées du secrétariat.

M. Trono répond que dans le processus conduisant à la couverture des tennis, il y aura des appels d'offres qui seront faits, dans le cadre duquel chaque entreprise répondra.

M. Smith répond que ce n'est pas le cadre de l'invitation de l'entreprise, qui vise une invitation plus simple. Il redemande s'il doit transmettre à cette société les coordonnées du secrétariat de la Mairie pour qu'une invitation formelle soit envoyée.

L'Exécutif répond d'une seule voix que l'entreprise connaît certainement l'adresse de la Mairie, et que cette entreprise est déjà connue de l'Exécutif. Une rencontre a déjà eu lieu lorsque cette entreprise est arrivée sur la commune puis lors d'un anniversaire de l'entreprise.

M. Smith prend note.

M. Melo rappelle qu'il avait aussi eu des contacts avec cette entreprise et qu'il avait déjà relayé l'information il y a environ six mois. Il poursuit sur les propos de M. Trono et estime que, dans le cadre du processus de projet de couverture du tennis, il serait maladroit d'accepter une invitation à un apéritif de la part d'un prestataire potentiel.

2. Club House du tennis

M. Smith voudrait savoir où on en est par rapport aux travaux chiffrés l'an dernier et dont il espère qu'ils sont prévus pour cette année.

M. Gorce répond que ce projet n'a pas fait l'objet d'une discussion avec le Service technique mais que l'Exécutif reviendra avec la réponse, voire un planning, lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Smith s'inquiète que le bâtiment soit nettoyé et les stores réparés pour l'ouverture de la saison. Il demande que ces travaux soient faits en urgence, avant les gros travaux prévus.

3. Barrière de la douane de Certoux

M. Gaudin demande si la commune a reçu une réponse de l'Administration fédérale au sujet de la fermeture de cette barrière.

M. Gorce répond qu'au niveau fédéral, la réponse a été rendue pour dire que c'était un sujet de compétence cantonale.

M. Savigny ajoute que la question des horaires des barrières est inscrite dans un Arrêté cantonal qui date d'une trentaine d'années et qui comprend tout un ensemble de communes. Il n'est donc pas pensable que la commune de Perly-Certoux bénéficie seule d'une mesure de fermeture, d'autant que d'autres communes seraient concernées par un report de trafic, comme Soral ou Bardonnex via la douane de Landecy.

M. Harder, à propos, informe qu'il a vu, sur le site des autorisations de construire, que la commune avait obtenu l'autorisation de faire le terrain de dirt au Quédan.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce répond que la commune n'a jamais reçu de document l'autorisant à faire cette piste. La commune avait reçu des éléments de préservation de terrains agricoles qui lui ont laissé penser que cette piste ne serait pas possible. Les préavis n'étaient pas favorables.

Il répond à M. Delaude que l'Etat avait demandé une étude des sols mais pas de pollution des sols.

4. Politique d'engagement du personnel

Mme Camarena Escriva a remarqué que toutes les dernières personnes engagées à la commune n'habitent pas la commune. Elle part du principe qu'il faudrait privilégier les habitants de la commune pour des postes sur la commune. Il y en a eu par le passé mais pas pour les dernières personnes engagées. Elle se demande s'il y a une raison à cela, si l'on est parti dans l'autre sens, à savoir que cela poserait davantage de problèmes d'engager des gens de la commune que des gens extérieurs.

M. Savigny répond que la proximité fait partie des critères de sélection. Pour le dernier candidat, la commune a fait appel à une entreprise pour faire la présélection des candidats et la commune a reçu les personnes présélectionnées. La décision a été prise objectivement par rapport aux compétences et à la motivation des personnes.

M. Gorce précise encore que l'Exécutif n'a pas de critère d'interdiction d'engager des personnes de la commune. Ce sont d'abord les compétences qui priment et la motivation que le/la candidat-e montre dans le processus.

5. Plan directeur communal : suite de la phase de consultation publique

M. Delaude demande où l'on en est, suite aux observations formulées. Il se demande si la commission du Plan directeur communal ne devrait pas être convoquée à ce stade.

M. Savigny précise qu'une séance de la Commission devrait être convoquée début mars 2015.

6. Localisation des employés communaux

M. Gisiger revient sur le sujet évoqué par Mme Camarena Escriva pour dire qu'il faudrait, à son avis, que les employés communaux habitent au moins dans le canton de Genève, ce qui reviendrait à favoriser les locaux. M. Gisiger sait que le chef des espaces verts, qui fait un travail fabuleux, habite sur France. Ce serait exclure quelqu'un de très capable. M. Gisiger cite M. Longchamp qui dit qu'il faut favoriser l'emploi de personnes locales. M. Gisiger espère que la commune le fait.

M. Savigny rappelle que le chef du Service des espaces verts habitait sur Perly quand il a été engagé, qu'il a ensuite informé l'Exécutif de son déménagement sur France, et que l'Exécutif n'a pas voulu le renvoyer pour ce motif !

M. Gisiger, par cet exemple, voulait dire qu'en s'obligeant à engager des gens que sur Genève, on se prive de gens très capables. Mais il faut quand même favoriser l'emploi local.

M. Harder rappelle que le père de l'épouse de M. Fontaine faisait partie du Conseil municipal.

M. Hilty se fait confirmer par l'Exécutif que, si deux candidats ont les mêmes caractéristiques, celui qui habite la commune est favorisé.

M. Melo se fait aussi préciser que les offres d'emploi sont publiées dans *Le Petit Perlysien* et sur le site internet de la commune, ce qui permet aux habitants d'en prendre connaissance.

M. Trono ajoute encore que le processus de recrutement, depuis quelques années, a été professionnalisé et se rapproche de celui des entreprises. Mais le critère de l'habitat sur la commune fait évidemment la différence à compétences égales.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny complète en indiquant que les dossiers des candidats habitants la commune ont fait l'objet d'une attention particulière pendant la procédure de recrutement.

7. Candélabre au Ch. du Relai

M. Roux fait part de sa satisfaction que le candélabre au bas du chemin du Relai ait été réparé.

Et dans le délai annoncé, ajoute M. Gorce.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 21h18.

La Présidente du Conseil
Prisca Wasem

Le Vice-président du Conseil
Antoine Melo

Le Secrétaire
Jacques Nierlé